

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

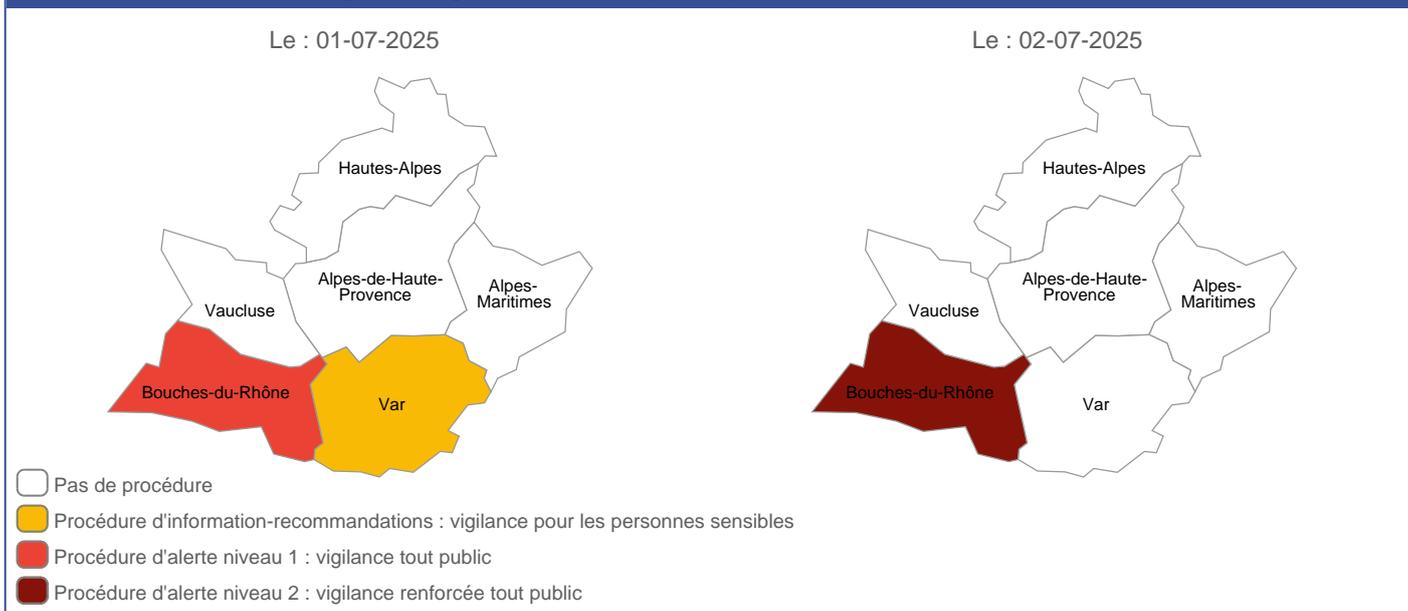
Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

La canicule se prolonge, et un léger mistral continue de pousser les masses d'air vers l'est. Le Var, où il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations aujourd'hui, reçoit ainsi une partie de l'ozone produit dans les Bouches-du-Rhône. Le niveau d'alerte 1 est déclenché dans le département des Bouches-du-Rhône car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 3e jour consécutif.

Des entrées nuageuses et orageuses devraient améliorer la qualité de l'air à l'est et au nord de la région. Mercredi, les vents devraient revenir à un régime de brises locales, entraînant un déplacement des masses d'air polluées vers l'intérieur des terres. Cependant, les arrivées nuageuses devraient limiter l'ampleur de la pollution photochimie en dehors des Bouches-du-Rhône qui restent en épisode de pollution et passent en alerte niveau 2 pour dépassement du seuil d'information pour le 4e jour consécutif.

L'épisode est de type : Estival

Procédures activées et degré de vigilance associé par département



01-07-2025				02-07-2025							
Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$				Départements							
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂	O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂				
				Alpes-de-Haute-Provence (04)							
				Hautes-Alpes (05)							
				Alpes-Maritimes (06)							
				180 *				Bouches-du-Rhône (13)	180 *		
				180				Var (83)			
								Vaucluse (84)			

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

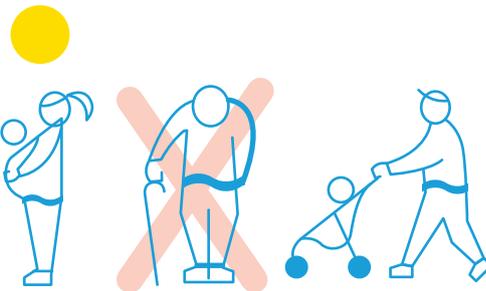
NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

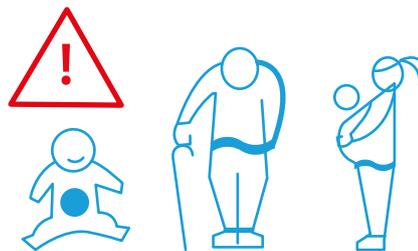


Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous



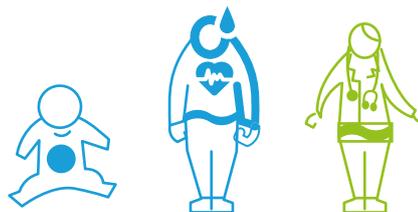
Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !